



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 juin 2026

Canicule : les détenteurs d'animaux invités à la plus grande vigilance

L'épisode caniculaire actuel, exceptionnel par son intensité, a de fortes répercussions sur la santé et le bien-être des animaux. Le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, pleinement mobilisé, appelle l'ensemble des détenteurs d'animaux à la plus grande vigilance et à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de garantir la protection des animaux en élevage et au cours des opérations de transport.

Les températures élevées sont susceptibles d'altérer significativement le bien-être et l'état de santé des animaux, en particulier des jeunes animaux, des femelles gestantes ou allaitantes, ainsi que les espèces animales les plus sensibles au stress thermique.

Dès le début de l'épisode de canicule, le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire échange avec les représentants des organisations professionnelles agricoles et des filières. Il a été rappelé l'importance de renforcer la surveillance des animaux, notamment aux heures les plus chaudes de la journée, et à limiter autant que possible les opérations susceptibles de générer du stress ou des efforts supplémentaires.

Les éleveurs sont invités à contrôler, au moins quotidiennement, les conditions d'hébergement de leurs animaux et à relever tout indicateur mettant en évidence une souffrance liée aux chaleurs exceptionnelles. Il est notamment essentiel d'assurer une bonne ventilation et le bon fonctionnement du matériel d'aération et de suivi de la température en bâtiments fermés. Il est conseillé de multiplier les points d'accès à une eau fraîche et propre, qui doit être proposée à volonté.

Les animaux détenus en extérieur ont les mêmes besoins de surveillance quotidienne, et d'un apport d'eau propre et fraîche à volonté. Ils doivent bénéficier d'un abri de taille adaptée au troupeau, naturel ou artificiel, leur procurant de l'ombre. Enfin, il est recommandé dans la mesure du possible de nourrir les animaux le matin afin d'éviter une digestion aux heures les plus chaudes de la journée.

[En savoir plus sur les recommandations pour les professionnels de l'élevage](#)

Transport des animaux en période de fortes chaleurs

Le transport des animaux en période de fortes chaleurs est réglementé au niveau européen (règlement CE n°1/2005). Pour les voyages d'une durée excédant huit heures des espèces domestiques d'ongulés (parmi lesquelles les porcs, vaches, chevaux, moutons), les véhicules utilisés doivent être conçus, construits et entretenus afin de maintenir à tout moment du voyage (à l'arrêt ou en mouvement) la température du moyen de transport dans une fourchette de 5 °C à 30 °C (tolérance à +/- 5°C).

En outre, des mesures françaises s'appliquent (arrêté du 22 juillet 2019 restreignant le transport routier d'animaux vertébrés terrestres vivants durant les épisodes caniculaires) à partir du niveau d'alerte orange, en particulier l'interdiction de transport prévaut entre 13 heures et 18 heures avec des dérogations possibles (dont moyens de transport équipés, autorisation pour des raisons graves de protection animale et apport de preuves que les règles ont été respectées).

Au-delà des mesures réglementaires en vigueur, de bonnes pratiques de transport sont à rappeler, en particulier le fait de privilégier les trajets courts, favoriser le transport pendant les heures les plus fraîches (dans la nuit et tôt le matin) et l'utilisation en priorité de moyens de transport adaptés (ventilation dynamique, brumisation).

[En savoir plus sur le transport des animaux en période de canicule](#)

Risque de surmortalité animale

Malgré les mesures de prévention mises en œuvre et face à la possible surmortalité des animaux dans certaines zones, le risque de saturation des usines d'équarrissage est suivi avec attention depuis le début de l'épisode caniculaire. Les sociétés d'équarrissage transmettent quotidiennement au ministère les indicateurs permettant d'évaluer la situation aussi bien pour la collecte que la transformation des cadavres d'animaux.

Les services du ministère, à l'échelon national, régional et départemental, sont pleinement mobilisés et en lien avec les organisations professionnelles des filières d'élevage pour assurer un suivi de la situation et conduire toutes les actions nécessaires pour gérer cette situation exceptionnelle.

Prendre soin des animaux de compagnie

Les animaux de compagnie souffrent également de l'excès de chaleur (notamment les chiens et chats, qui transpirent peu). Dans les situations caniculaires, l'enjeu dépasse le bien-être et menace directement la santé de l'animal. Il est donc important de veiller à ce que le lieu d'hébergement soit au moins en partie abrité du soleil et bien aéré. La disponibilité permanente d'eau propre est essentielle et l'installation d'une ventilation supplémentaire est conseillée. Il est recommandé de préférer les jeux et balades aux heures les moins chaudes, tôt le matin par exemple, ou plus tard le soir. Il est enfin rappelé qu'en période caniculaire, un animal ne doit jamais être laissé seul dans une voiture, même avec les fenêtres ouvertes et même quelques minutes.

[En savoir plus](#)

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv